



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Séance ordinaire du :</b> 06 février 2025	<b>Délibération n°2025-02-06/11</b> Direction des affaires culturelles
---	---

Le 06 février 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 31 janvier 2025

**ETAIENT PRESENTS (26) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassset, Fayol da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo

**PRESENTS PAR PROCURATION (06) :**

M. Verna à M. le Maire, Mme Roy à Mme Brassset, M. Zontone à M. About, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Duranteau à Mme Jason, Mme David à M. Corceiro

**ABSENTS EXCUSES (01) :**

M. Zakaria

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE :** M. NAUDET

**OBJET :** Approbation de la dénomination des espaces intérieurs du Trèfle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 2121-29,

**CONSIDERANT** que l'espace culturel Le Trèfle ouvrira ses portes en 2025,

**CONSIDERANT** que Le Trèfle, sur sa surface de 5 500 m<sup>2</sup>, présente, entre autres, deux salles de spectacles et quatre salles d'activités,

**CONSIDERANT** que, dans ce cadre, la Ville souhaite doter ces salles d'une dénomination particulière permettant aux usagers d'identifier chaque espace et de se repérer,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250220-DEL2025020611-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2025

**CONSIDERANT** que les dénominations proposées sont les suivantes, conformément aux plans fournis en annexe 1 et 2 de la présente délibération :

- La salle d'une capacité de 600 places assises : la salle « Amplitude »,
- La salle d'une capacité de 300 places assises : « L'Auditorium »,
- L'espace cafétéria : « Le Café »,
- La salle plurifonctionnelle de 103 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée : la salle « Charles Baudelaire »,
- La salle plurifonctionnelle de 88 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée : la salle « Claude Monet »,
- La salle plurifonctionnelle de 105 m<sup>2</sup> au premier étage : la salle « Claude Debussy »,
- La salle plurifonctionnelle 93 m<sup>2</sup> au premier étage : la salle « Auguste Rodin-Camille Claudel 1 et 2 ».

**VU** l'avis de la Commission de la Culture et de l'Animation du 15 janvier 2025,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Malnati,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter ces dénominations des espaces intérieurs du Trèfle.

Le secrétaire  
  
Nicolas NAUDET (Val d'Oise)  


Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
  
Luc STREHMIANO  


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **20 FEV. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **20 FEV. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **20 FEV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250220-DEL2025020611-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2025